

NUMERO 31

Année 2009

JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE

L'actualité trimestrielle

du Groupe PEACE

Lorsque la machine économique tourne à plein régime, certaines professions savent en profiter et en faire profiter leurs salariés. Mais quand la machine se grippe, déraille, quand la croissance tombe en panne et que la récession vient nous harponner, ces mêmes professions sont les premières à payer un lourd tribu et on voit les plans sociaux fleurir un peu partout.

Par contre, il est indéniable que les métiers de bouche, et le nôtre en particulier, sont incapables, dans les périodes bénies et cela pour des raisons économiques, de revaloriser les salaires à leur juste valeur notamment pour les professionnels aguerris et reconnus. Ainsi, nous passons à coté de l'embellie économique. Mais quand l'économie se retourne, que le pouvoir d'achat n'est plus au rendez vous, notre métier nous protège de ce mal, que chacun redoute, le chômage. En janvier un grand quotidien national, Le Parisien, allait dans le même sens. Une des questions de ce grand sondage européen était: si vous aviez immédiatement une augmentation de votre pouvoir d'achat dans quel domaine le dépenseriez vous ? Eh bien le premier poste de dépenses citées par tous les Européens et plus encore par les Français c'était l'alimentaire 24% pour l'ensemble des Européens et 33% des Français disaient vouloir dépenser plus dans l'alimentaire, édifiant, non?

Les anciens disaient « Marie toi avec un boucher et tu ne mourras jamais de faim », ils n'avaient pas tord.

Aussi, s'il est vrai que cette crise est grave, nous traverserons 2009 sans peur et restons totalement confiant pour l'avenir.

Lionel LAURENT

Responsable publication Comité de rédaction

Cyril GRAFF Lionel LAURENT Christophe PERINC **Marc PETRY**

700 exemplaires

CAPE COD 14 rue Lentz **L3509 DUDELANGE** (00352) 26 52 29 22



Actualités Générales

Nos vacanciers sont de retour Visites médicales : vos obligations Actualité Filière Viande Séminaire Annuel RSP

Actualité Groupe PEACE

Actions sociales Groupe Droits au congés légaux Votre avis nous intéresse **Elections sociales** Photos de groupe de nos vacanciers Mixcités n°13: plaisir des sens

P.3 Actualité Groupe PEACE

Cesatec s'affiche dans les vosges Infos parc auto, attention gibiers! Nouveau code de la route au GDL Chassé croisé: Coralie Carnet rose Carnet blanc

Site de production BERT MAES (B)

P.4

Hygiène & Sécurité

Rappel des règles sécurité Résultats sécurité 1er semestre 2009 Sites en surveillance 1er semestre 2009

Visites Médicales

Comme vous le savez le Code du Travail (français et tous autres pays européens)

formalise l'obligation de l'employeur à faire passer une visite médicale à tout nouveau salarié, mais également tous les ans et pour chaque reprise de travail consécutive à un arrêt de travail pour maladie ou accident de plus de 8 jours. Le code du travail insiste également sur l'obligation des salariés à se soumettre à ces différentes visites médicales. Un salarié ne peut s'y soustraire sans en avoir au préalable informé l'employeur 48H à l'avance sauf cas de force majeur, identifié comme tel (hospitalisation, décès d'un proche ...). Aussi devant la recrudescence des absences volontaires de certains de nos collaborateurs à ces visites médicales, la Direction du Groupe et du service Sécurité appliquera sans aucune hésitation l'échelle des sanctions prévue au réglement intérieur de chaque société. Ce comportement constitue un manquement grave pouvant, si récidive il y a, entraîner une procédure de licenciement pour faute grave à l'encontre des contrevenants.



VOYAGE des 10 ans

Ils sont de retour ... à lire en page 3

Comme chaque année, c'est une petite dizaine de salariés (voire plus selon les années) qui ont eu la joie de fêter leurs dix années d'ancienneté au sein de l'une de nos sociétés de groupe. Cette fidélité est , comme à

l'accoutumée depuis plusieurs années, récompensée par un voyage au soleil. Cette année nos heureux vacanciers sont allés se faire bronzer et se reposer du côté de l'Espagne.

Actualité Filière Viande

Prendre l'écologie comme prétexte ou lobbying?



belge de Gand devient végétarienne Gand, Belgique - La ville est devenu la première au monde à être végétarienne, une journée par semaine.

A partir de ce début du mois de juin , il devrait y avoir un jour par semaine, le jeudi, sans viande dans la ville de Gand. Ce sont les fonctionnaires de la ville et les élus qui donneront l'exemple, en prenant des repas végétariens. Cette décision fait suite aux déclarations de l'ONU, selon laquelle

l'élevage serait responsable d'un cinquième des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Après les personnalités politiques et les fonctionnaires, ce seront les écoliers qui, dès septembre, auront droit à leur jour végétarien.

90 000 «cartes de la ville végétarienne» sont en cours d'impression, pour permettre aux habitants de la ville de trouver les restaurants où manger les jours sans viande.

Notre avis : Manger est un des grands plaisirs de la vie : depuis le plaisir de ne plus avoir faim et d'être rassasié jusqu'au plaisir gastronomique des bons repas, en passant par le plaisir de faire

une pause dans le travail, de se retrouver en famille ou entre amis, et même le plaisir de ne pas se soucier de ce qu'on mange! Pour être mieux informés, visitez le site de l'INPES

sur www.inpes.sante.fr/espace_nutrition/guide/

Séminaire RSP

Au tour des Responsables de Sites ...

Ce fut au tour des Responsables de Sites de Production de se réunir autour de la Direction du Groupe pour aborder les résultats de l'année 2008, les objectifs de l'année 2009 et surtout pour aborder le thème de la mission du RSP au sein de nos unités de production.





Il fut rappelé à chacun les valeurs fondatrices et fédératrices de notre groupe et les grandes lignes de nos systèmes organisationnels de management (des ressources humaines, de la gestion de production, de la qualité, de l'hygiène et de la sécurité).

L'assemblée était attentive aux différents discours et sujets qui ont occupé une bonne matinée de travail.

SLV n°31.indd 1 02/07/2009 16:13:25



Règles sociales

Droit aux congés légaux



Dans le cadre des congés légaux, la loi prévoit un certain nombre de jours de congé, en fonction de la nature de l'événement. Voici un tableau récapitulatif de la durée des congés extraordinaire

Pour les salariés Luxembourgeois :

Nature de l'événement	Conditions	Nombre	de jours
Adoption	Accueil d'un enfant adopté de moins de 16 ans		2 jours
Décès	Décès du conjoint ou d'un parent ou allié au 1er	degré	
	: Parents, beaux-parents, enfants, beaux-enfants		3 jours
	Décès d'un parent ou allié au 2e degré:		
	Grand-parents, petits-enfants, frère, soeur, beau-fi	rère,	
	belle-sœur		1 jour
Déménagement	Changement de résidence		2 jours
Mariage	Mariage du salarié		6 jours
	Mariage d'un enfant		2 jours
Naissance	Accouchement de l'épouse		2 jours

Pour les salariés Suisses:

Nature de l'événement	Conditions	Nombre de jours
Décès	Décès du conjoint ou des ses enfants,	3 jours
	Décès d'un parent	2 jours
	Décès d'un grand-parent, de frère ou sœur,	
	de beau-frère, belle-soeur	1 jours
	Décès d'un beau parent, beau-fils, belle-fille	1 jour
Déménagement	Changement de résidence	1 jour
Mariage	Mariage du salarié	2 jours
Naissance	Accouchement de l'épouse	2 jours



Petites précisions :

les congés extraordinaires ne peuvent être pris qu'au moment où l'événement y donnant droit se produit.

VOTRE AVIS nous intéresse A tous nos chers lecteurs qui vont prendre la route pendant les vacances, soyez prudents et patients au volant! Passez de bonnes vacances!

Donnez nous votre avis sur le contenu de notre journal interne afin de toujours mieux vous informer.

par courrier ou par mail: slv@groupe-peace.com



Mixcités

Le numéro 13 est à présent disponible!

Ce trimestre fait la part belle au plaisir des sens Beau programme pour vous accompagner cet été sur la plage, à la campagne, sur les sommets ou tout simplement chez vous sur un transat. La partie Homme vous fera également découvrir le poker à travers l'interview exclusive d'un grand joueur de poker.

La partie femme n'est pas en reste et vous prévoit un été des plus torride.

Pour les personnes n'habitant pas sur la zone géographique de diffusion, nous vous rappelons que vous pouvez toujours vous rendre sur notre site www.mixcites.com pour feuilleter notre nouveau magazine.





Groupe PEACE

Actions Sociales

les nouveautés





En plus de certains montants qui ont été revus à la hausse comme nous vous le précisions dans la dernière lettre sur le vif, trois nouvelles actions* ont été votées par vos représentants du personnel de la société TRA-DEVIA et étendues à l'ensemble des sociétés du groupe par la Direction:

> à chaque naissance, vous recevrez désormais un chéquier CADHOC d'un montant de 25 euros qui remplacera le cadeau naissance qui était en général constitué d'une peluche et d'un produit de toilette pour bébé.

> aucune action n'était faite pour les mariages ou les PACS, nous avons remédié à cela! Les heureux couples

recevront un chéquier CADHOC d'un montant de 30 euros.

> et enfin, puisque nous avons eu le premier départ en retraite de l'année 2009, nous remettrons un chéquier de 50 euros pour les jeunes retraités qui auront bien mérité leur retraite et un peu de repos!!

* après envoi des justificatifs : acte de mariage ou acte de naissance

Voyage **Groupe PEACE**

Ils sont de retour!



Comme chaque année, la Direction du Groupe a envoyé nos plus fidèles salariés, ayant au moins 10 années d'ancienneté sans interruption, en va-

Le lieu de ce séjour, tout compris, était à MARBELLA en Espagne.

Nous avons reçu plusieurs cartes postales attestant d'une part que les heureux voyageurs étaient bien arrivés (OUF!) et qu'ils avaient passé un agréable séjour au soleil.

Vous, qui les cotoyez tous les jours sur votre lieu de travail, pourrez attester qu'ils sont bien rentrés et tous bronzés ... (deuxième OUF!).



Elections Sociales

Comité d'Entreprise (CE) et Délégués du Pesonnel (DP)



En septembre 2009, auront lieu les prochaines élections du personnel sur TRADEVIA. Vous serez informé

des modalités de vote et d'élection dans le courant du

Toutefois, la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 sur la démocratie sociale et la réforme du temps de travail a apporté de nouvelles règles en matière d'élections professionnelles en particulier pour les travailleurs prestant au sein d'une

entreprise utilisatrice, ce qui est le cas pour TRADEVIA.



Ce qu'il faut retenir de ce changement c'est que, si vous avez été présent (1 an minimum) de manière continue au sein d'une même entreprise cliente, vous pourrez désormais choisir de participer aux votes du Comité d'Entreprise (CE) et des Délégués du Personnel (DP) dans cette entreprise cliente. Vous pourrez également vous porter candidat uniquement pour les élections des DP de cette entreprise cliente mais seulement si vous avez été présent au moins 2 ans en continu au sein de cette entreprise cliente.

Vous allez donc être invité à choisir d'exercer votre droit de vote pour les élections au sein de TRADEVIA ou au sein de l'entreprise cliente dans laquelle vous travaillez (à condition d'avoir les conditions d'ancienneté recquises). Les salariés travaillant au sein de Madrange ont d'ores et déjà été consultés puisque MADRANGE organise ses élections avant les nôtres et, à titre d'information, les collaborateurs ont choisi à l'unanimité d'exercer leur droit de vote chez TRADEVIA.





cesatec

Journaux Lumineux

CESATEC s'affiche dans les vosges



La société CESATEC a rénové et installé 6 panneaux d'affichage lumineux sur la commune de REMIREMONT dans les Vosges

Nous félicitons le personnel ayant oeuvré à la bonne réalisation de cette prestation et leur souhaitons bon courage pour le 2ème semestre 2009 en espérant une bonne poursuite de notre activité.

Ci-contre vous découvrez l'un, de ces 6 panneaux, installé par nos techniciens.

Une installation qui s'est réalisée sous un soleil radieux mais accom-

pagnée d'un bon orage qui a bien rafraîchit tout le monde et permis de tester le fonctionnement de notre matériel en conditions extrêmes!

Merci à tous pour cette prestation réalisée dans les règles de l'art.

Parc auto

Groupe PEACE

ATTENTION GIBIER!



Les collisions routières impliquant la Faune sont en augmentation dans la plupart de nos régions. Les principales raisons à l'origine de ce phénomène sont l'augmentation des réseaux de transports, l'augmentation de la vitesse moyenne des véhicules et de leur nombre.

Ainsi nous dénombrons un nombre

croissant d'accidents de nos véhicules de société avec du gibier. Il est rappelé qu'il est impératif de respecter les règles élémentaires de sécurité aux abords des bois et sous bois : Réduisez votre vitesse et vous augmenterez ainsi significativement vos distances de freinage et cela vous permettra également de tenter l'évitement du

gibier resté sur la chaussée.

Nous venons de poser sur 5 véhicules de société des sifflets à ultra-sons pour repousser le

L'avertisseur ultrasonique réduit les risques de collisions avec les animaux.

À une vitesse de plus de 50 Km/h, l'avertisseur émet des ultrasons qui préviennent les animaux de l'approche d'un véhicule. Aucun interrupteur à manoeuvrer, insonore pour le conducteur et les animaux à l'intérieur du véhicule. Il est recommandé de monter le ou les sifflets le plus haut possible sur le véhicule.

Si cet essai est concluant, ces appareils à ultra-sons seront généralisés sur les véhicules traversant de grandes zones boisées (les ardennes belges notamment).

Les conducteurs de véhicule de société qui souhaitent faire poser ces appareils sont invités à prendre contact avec Marcel EVEN au siège administratif au Luxembourg (00352 52 30 37).

Prenez soin de vous et de vos passagers, respectez tous le code de la route.

Groupe PEACE

Code de la route

Au grand Duché du Luxembourg



Système de navigation (GPS)

Dorénavant, la fixation d'un système de navigation du côté intérieur du pare-brise est autorisée sous réserve que la vue du conducteur ne soit pas gênée.

Oreillette

L'utilisation d'un équipement téléphonique comportant l'usage d'une oreillette est autorisée à condition que le conducteur puisse tenir le volant des deux mains pendant la communica-

Distance de sécurité

Le principe du temps inter-véhiculaire est introduit au Code de la route pour ce qui est de la distance de sécurité que doivent respecter entre eux les véhicules circulant en-dehors d'une agglomération (routes en rase campagne et autoroutes). En d'autres termes, si deux véhicules se suivent en-dehors d'une agglomération, le conducteur du second véhicule doit maintenir une distance de sécurité correspondant à un temps inter-véhiculaire d'au moins deux secondes par rapport au véhicule qui le précède. Cette distance est d'autant plus grande que la vitesse est élevée.

Carnet blanc

Tous nos voeux aux heureux époux

Groupe PEACE

Mr DRAN Alain a épousé Célia le 14/06/09

Nous présentons à nouveau tous nos voeux de bonheur aux heureux mariés du groupe de cette année 2009.



Carnet rose

Toutes nos félicitations aux heureux parents



Eween LEPORCQ le 09 Juin 2008 (avec toutes nos excuses pour cet oubli) Maèva POTEZ le 28 février 2009 Kelsy FARGEAT le 29 mars 2009 Eva BEURTON le 30 mars 2009 Rosa TRAPP le 04 avril 2009 Karim Mayhedine AGUIB le 29 avril 2009 Méliana CANIS le 19 mai 2009 Yanis Alexis ARAYE le 19 mai 2009 Zoë LETELLIER le 03 juin 2009 Anaïs PETRY le 10 juin 2009 Fransisko Preussot MAPP le 13 juin 2009 Antoine ZAMMIT le 23 juin 2009

Chassé croisé

Service du personnel



Coralie TRIPOLI a rejoint l'équipe administrative de la société TRADEVIA et remplace Séverine AN-DRYSAK qui s'est absentée pour mener à bien sa deuxième grossesse.

Tradé**via**

Coralie occupera le poste de collaboratrice paye et gestion du personnel, et se fera un plaisir de répondre à vos petites interrogations du moment. Nous souhaitons la bienvenue à Coralie et lui souhaitons pleine réussite dans sa mission. Nous en

profitons également pour souhaiter à Séverine un bon congé maternité et qu'elle



puisse profiter pleinement des joies (et des cris!) à venir.





B.V.B.A. BERT MAES

Le site de production de BERT MAES est le seul à l'heure actuelle sur lequel notre prestation porte sur du désossage et du parage de produits de volailles. Une activité particulière où la qualité et la précision du coup de couteau sont impératives. Bon courage découpeurs.

CARAFLASH A T

PREVENTION

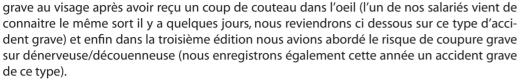
Sécurité

Respecter les règles!

Groupe PEACE

Pour ceux d'entre vous qui aiment archiver nos différents supports de communication vous retrouverez sans peine nos 3 CA-RAFLASH INFOS, datant tous les 3 de 2005.

Dans le premier nous avions abordé le risque de coupure grave au poste de coupe avec une scie circulaire (depuis nous avons dénombré un autre accident très grave de ce type), puis dans la deuxième édition nous avions abordé le risque de coupure



Vous voyez sûrement où nous voulons en venir? Et bien il apparait très clairement que les règles de sécurité, bien que rappelées très souvent dans nos supports de communication, ne sont pas toujours respectées rigoureusement ... la preuve en est, le non respect de ces règles peut entraîner des accidents graves voir très graves et laisser des séquelles malheureusement irréversibles sur les victimes.

C'est pourquoi nous avons choisi de renouveler nos consignes encore et encore pour éviter que de tels accidents ne trouvent encore leurs places sur nos différents sites de production.

Ce qu'il vient d'arriver ...

vient L'un de nos de se blesser gravement au visage et plus précisément l'oeil. Notre collaborateur était en train d'attraper une grosse pièce de viande, le couteau à la main, et celui-ci a été déséqulibré et son couteau est venu le heurter en plein visage. Fort heureusement et quasiment par miracle devrions nous dire bien que l'oeil soit touché aucune fonction vitale ou fonctionnelle n'a été atteinte. La lame est passée très près du nerf optique, et on imagine très bien les conséquences irréversibles si celui avait été sectionné. Cet accident est arrivé lors de manutention avec un couteau à la main. le même type d'accident peut être également engendré lorsque le collaborateur attrape la viande avec son couteau pour la ramener à lui.

Ce que la victime aurait du craindre

A n'en pas douter, chaque salarié de notre groupe connait le risque que peut représenter un couteau qui déchire la viande et qui vient heurter violemment le visage ou le haut du torse, où alors le risque de porter ou manutentionner de la viande en gardant le couteau à la main. Mais apparemment la connaissance du risque ne suffit pas ! On pense rapidité, qui devient vite de la précipitation qui se transforme ensuite en acte irréfléchit et se termine immanquablement par un accident grave ...

Ce qu'il ne faut plus faire !

Tirer une pièce de viande vers soi avec son couteau, ou porter des pièces de viandes un couteau à la main ou toutes autres opérations de manutention. Dans les cas extrêmes le nécessitant, il ne faut pas se placer en face de la trajectoire du couteau.

Ce que la victime aurait dû faire!

UTILISER UN CROCHET A VIANDE comme chacun le sait et comme notre politique sécurité le rappelle fréquemment. Lorsque l'on n'a pas de crochet on se sert de ses mains en prenant le temps de poser son couteau dans un espace sécurisé

Concours DES Groupe

La Direction, le Service Qualité, Hygiène et Sécurité du Groupe PEACE ainsi que les membres du CHSCT TRADEVIA sont heureux de vous présenter la 6ème édition du concours de dessin organisé chaque année sur un thème autour de la sécurité.

Ainsi les enfants pourront s'exprimer librement sur les règles d'hygiène quotidiennes, l'hygiène alimentaire, ... (lavage des mains, port de gants, charlottes, vêtements de travail, ...)

Ce concours de dessin est ouvert à tous les enfants des salariés du Groupe. Le dessin sera à faire sur une feuille de papier format A4, en couleur ou en noir et blanc (pinceaux, feutre, collage, ...). Le coupon envoyé à votre domicile est à remplir et à joindre avec le dessin, et le tout doit être

Société TRADEVIA, Concours de Dessin,

Les membres du jury sont les membres du CHS-CTTRADEVIA ainsi que cevra un Gros Lot Surprise. Les plus beaux dessins seront diffusés dans notre prochain journal trimestriel « Sur le Vif ». Alors tous à vos pinceaux et Bonne Chance!

Point Sécurité

Commentaires généraux 1er T09



Tendance: Avis du service Sécurité Groupe

ATTENTION !!! Nous observons un net inversement detendance ! Le mois de juin a été particulièrement accidentogène avec 6 AT sur l'ensemble des sociétés du groupe.

Pour le seul mois de juin, le nombre d'AT a été doublé par rapport aux

objectifs planchés que nous nous sommes fixés, à savoir le ratio annuel des 7%, puisque pour ce mois nous atteignons les 11,4%. Nous souhaitons une prise de conscience collective et une application rigoureuse de notre politique sécurité.

Reflet de la politique sécurité sur le terrain

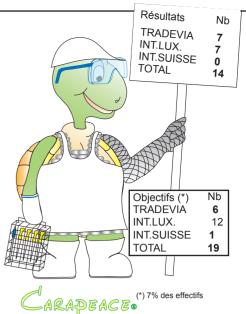
: Nous n'observons pas ces derniers temps de grosses dérives de notre système sécurité. C'est une accumulation de petits détails qui créent des situations à risque. Il nous semble que les salariés manquent de vigilance lors de opérations d'affûtage ou de lavage de leurs matériels. Nous mettrons l'accent sur ces situations à risques afin de remettre nos résultats sur les rails.

Une vigilance accrue sera portée sur les sites les plus accidentogènes

Commentaires par société

TRADEVIA: Les résultats affichés sur le 2ème trimestre ne sont pas satisfaisants. Les objectifs limites sont dépassés sur ce premier semestre 2009.

Les accidents sont dûs pour la plupart à un manque de vigilance de la part des responsables de sites qui n'appliquent pas rigoureusement les règles élementaires de sécurité, on notera comme dérives les problèmes de gestuelles, le placement des salariés sur la chaine, les imprudences ...



Commentaires par société (suite)

INTERMEAT Luxembourg: Les résultats en terme de sécurité sont très bons sur le premier trimestre de l'année 2009, avec -42% d'AT en dessous de l'objectif plafond, MAIS ATTENTION, le mois de juin 2009 a été très accidentogène, avec pas moins de 3 AT dénombrés. De plus les lésions sont de type coupure avec un accident très grave (lire ci-contre). Nous tenons bien sûr à féliciter l'ensemble des acteurs de la politique sécurité pour les bons résultats enregistrés sur le 1er semestre.

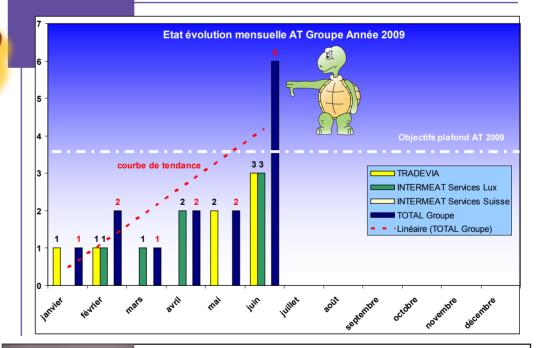
Mais, restons tout de même très prudents, et ne cédons pas à l'euphorie, car les tendances peuvent vite s'invserser. Il ne faut pas gâcher les bons résultats obtenus sur le1er trimestre (2AT).

INTERMEAT Suisse : Les résultats affichés sur le 1er semestre sont très bons, en effet, aucun accident de travail n'est à dénombrer sur la Société INTERMEAT Suisse. Nous n'en attendions pas moins de la part des acteurs de la politique sécurité, surtout au vu des résultats de l'année précédente. Nous devons poursuivre ensemble nos efforts afin de maintenir ce niveau maximum de résultats sur la Société INTERMEAT Suisse, ainsi les résultats seront le juste reflet de l'application de notre Politique Sécurité sur le terrain.

Groupe PEACE

Résultats semestriel Sécurité

1er semestre 2009



«CARAPEACE , l'hygiène c'est son domaine!» **PEACE**

Cette année le thème de ce concours sera donc : « Carapeace, l'Hygiène c'est son domaine! ».

envoyé à l'adresse suivante pour le 31 août 2009 (dernier délais) :

15 rue du Collège, 57580 REMILLY.

le service sécurité du Groupe. Ils désigneront les 3 plus beaux dessins de chaque catégorie d'âge. Tous les participants se verront récompensés par un Cadeau Surprise. Le Grand Vainqueur de chaque catégorie re-

Groupe PEACE

Site en surveillance

les mauvais élèves 1er semestre 2009

Comme annoncé dans notre précédente édition nous vous présentons tous les trimestres les «mauvais» éléves en terme de prévention des accidents du travail. Les résultats affichés sur les sites présentés ci-dessous sont inadmissibles au regard de

la politique sécurité mise en place qui, si elle est RESPECTEE dans sa totalité, ne peut laisser la place à ce nombre élevé de déclarations d'accidents. Espérons que les Responsables «visés» reprendront vite en main l'application de notre politique sécurité :



Sté TRADEVIA: site Groupe AOSTE - JEAN CABY (3AT) Sté IS Luxembourg : site DERWA (2AT) & LANCIER (2AT) Sté IS Suisse : aucun AT sur ce premier semestre